



Comité d'Etablissement du 20 octobre 2017

Vos Représentants CGT :

COLLEGE EXECUTION

Titulaires	Suppléants
GEOFFROY Tiphanie	LOERCHER Anthony
MERCIER Emilie	PIRES DE FREITAS Victor

COLLEGE MAITRISE

Titulaires	Suppléants
LAMY Eric	AUBEL Stanislas
ABRAHAM Boris	
RICHARD Jean-Pierre	DEMOUGE Cyrille

Représentant Syndical : Marc PAUTOT

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des PV en cours
2. Orientations Locales de la formation 2018-2020 – pour avis
3. Règlement intérieur d'Enedis – pour info
4. Délégations de pouvoirs et de responsabilités – pour info
5. Plan Moyen Terme Enedis AFC 2018-2021 – pour info

1. Approbation des PV en cours

Les PV sont approuvés. Le PV n°11 sera approuvé à la prochaine séance.

2. Orientations Locales de la formation 2018-2020 – pour avis

Les orientations locales de formation sont un copié collé des orientations générales de formation présentés au CCE du 21 septembre 2017.

Impasse sur les Orientations Générales de Formation !

Encore une fois la Direction arrive les mains vides, rien pour les salariés que du prescrit !

Catégorie 1 : tu dois produire dans l'instantané : tu seras formé !

Catégorie 2 : donne-moi tes ambitions et je t'expliquerai comment t'en passer !

La direction cloisonne les salariés autour des formations obligatoires. Du coup, les agents ignorent leur légitime perspective d'évolution dans l'entreprise.

Les Orientations Générales de Formation ferment donc la porte pour l'ensemble des salariés aux évolutions attendues autour de l'entretien professionnel. Les agents ne sont plus acteurs de leurs parcours professionnels.

La CGT a pourtant des propositions pour dépasser ce constat répété d'années en années :

- Responsabiliser l'employeur en matière de protection des salariés car on ne réglera pas la question de la sécurité en reportant cette responsabilité systématiquement sur les individus.
- Réaliser des parcours professionnels par des écoles de métiers, gage d'un haut niveau de professionnalisme.
- Investir sur les agents au travers de la formation pour garantir l'avenir de l'Entreprise car c'est d'abord le savoir-faire qui est sa richesse.
- Se former tout au long de sa vie professionnelle pour anticiper les évolutions technologiques, progresser et évoluer.

Le manque d'ambition au service de l'intérêt partagé de l'entreprise et de ses salariés se traduit aussi dans la politique d'alternance. Du rêve à la désillusion pour beaucoup de jeunes apprentis !

La CGT demande une vraie transparence sur les intentions de l'entreprise vis-à-vis de chaque apprenti. Elle considère que la priorité à l'embauche doit être donnée aux apprentis que nous avons formés et pu apprécier au quotidien et exige que des mesures soient prises pour mieux contrôler l'application des règles sur l'apprentissage afin d'éviter que ce système soit détourné pour pallier aux manques d'effectifs.

Une entreprise qui ne se projette pas au regard des besoins de ces salariés mettra à mal ses perspectives d'évolution !

**EP : entretien professionnel destiné exclusivement à échanger avec son N+1 et/ou DPP (Délégué Parcours Professionnel) et/ou CPP (conseiller Parcours Professionnel) sur ses souhaits d'évolution alors que l'EEAP est un entretien d'évaluation et d'appréciation du professionnalisme.*

Nous rappelons que seul cet EP revêt un caractère obligatoire et que cet entretien doit être distinct de l'EEAP conformément à la loi de mars 2014 sur la Formation Professionnelle.

La délégation CGT donne un avis négatif

3. Règlement intérieur d'Enedis – pour info

Malgré le fait que ce point soit reporté au prochain CE, la direction vous faisant signer les attestations de remise de celui-ci, la CGT vous communique son analyse bienveillante.

Il aura fallu plus de deux années suite à la première information des CCE d'ENEDIS et GRDF pour que le règlement intérieur commun aux deux entreprises s'applique à partir du premier novembre 2017.

Ce délai n'aura pas été inutile : la consultation de l'ensemble des CHSCT des deux entreprises aura permis de connaître précisément l'appréciation des représentants des salariés sur les questions de santé/sécurité, leurs critiques, leurs propositions.

Le texte en sort largement modifié et amélioré, preuve de la pertinence de la filière CHSCT et de ses élus CGT en lien avec sa proximité directe avec les salariés.

Rappelons d'abord comment il est arrivé sur la table. Certes, les Directions d'ENEDIS et de GRDF se retranchent derrière une obligation légale et les interpellations d'Inspecteurs du Travail pour expliquer son lancement.

Certes. Mais, les interpellations des Inspecteurs du Travail ont été suscitées par des demandes de la Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC).

Cette organisation aura à s'expliquer devant les salariés de cette œuvre de commande au bénéfice des Directions ENEDIS et GRDF. Ce rôle aura pour le moins contribué à précipiter l'affaire. Dont acte.

Heureusement, la CGT, au travers des CCE et des CHSCT en particulier, a calmé cet enthousiasme originel de Directions qui se voyaient bien imposer un premier texte imparfait dans un délai record. Le travail de la CGT a permis que cette affaire soit remise sur des bons rails, ceux des intérêts du personnel.

In fine, nous aurons donc un document unique qui aura au moins le mérite de se substituer à toutes les notes existantes sur le sujet, qu'elles soient nationales ou locales. C'est un point très important (L'obligation de stationner en marche arrière n'a plus lieu d'être par exemple).

Est-ce à dire que ce document nous convient ? Non. Déjà parce que les CHSCT se sont prononcés contre à une écrasante majorité : 156 avis négatifs sur 164, les deux CHSCT de la DR AFC ont donné un avis négatif.

Ensuite, il reste des points de crispation importants, comme par exemple la question de la fouille des affaires personnelles, quand bien même elle est encadrée. Nous la réfutons.

La CGT sera extrêmement vigilante...Par exemple sur les déclarations d'accidents du travail puisque cette obligation est rappelée dans le RI. Ce qui veut dire que ceux qui masquent ces faits devraient être sanctionnés, faute de quoi il s'agirait d'un RI à géométrie variable. Nous verrons bien...

Pour l'instant, soyez assurés que la CGT continuera à assumer son rôle dans la défense des salariés à chaque fois que de besoin, pour éviter que les salariés ne soient réduits au statut de boucs émissaires et paient pour les conséquences des choix d'entreprises.

C'est pour toutes ses raisons que la CGT donne un avis négatif.

*ILS ONT OSE LE DIRE !
Lors du CCE d'ENEDIS
La Confédération Générale des Cadres (CFE-
CGC) se félicite du RI.
<<un texte rempli de vertus... Chacun sait
maintenant ce qu'il risque !>>
A bon entendeur ! Peut-être vont-ils
maintenant revendiquer la fourniture de taser
et matraques ? Bonjour l'ambiance dans les
équipes de travail... Sur ce, seule la
Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC)
a voté pour le RI !*

4. Délégations de pouvoirs et de responsabilités – pour info

Suite à la présentation de la Direction, la CGT demande un complément d'information :

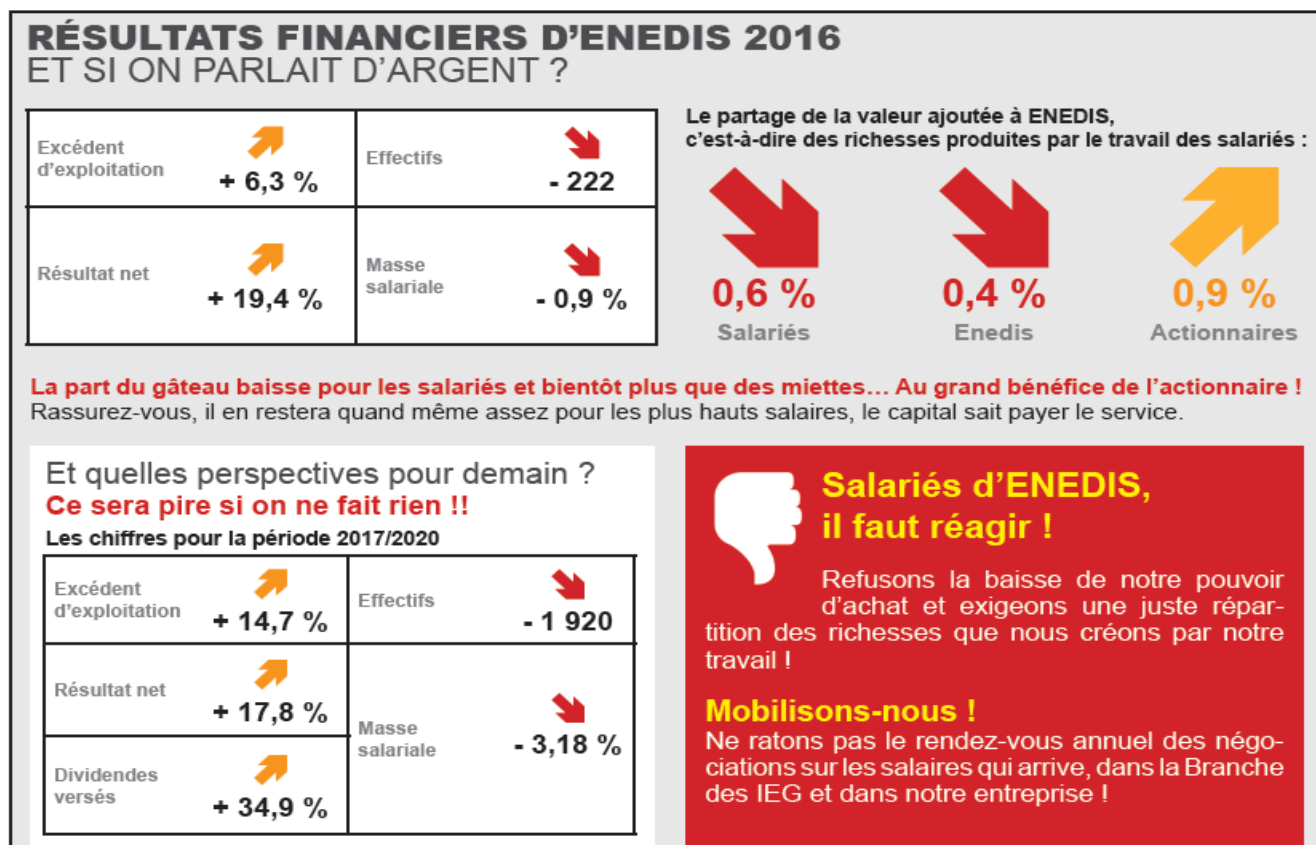
- La liste des agents concernés
- La note de délégation (Enedis-pro-jur-01)
- Une copie des délégations signées

5. Plan Moyen Terme Enedis AFC 2018-2021_– pour info

Après présentation du document (que la direction nous demande de ne pas communiquer) la principale analyse de la CGT est que les économies vont se faire sur les effectifs dans le domaine technique. Cela ne restera pas secret, le directeur nous annonce chiffre à l'appui 933 agents à l'effectif en 2017, 871 en 2021. Donc une baisse de 10% du nombre de techniciens. Même si cela reste du prévisionnel, la cible est là ! La direction justifie ces suppressions par l'arrivée de Linky.

La CGT ne peut cautionner cette analyse surtout quand elle repose sur la suppression des tours d'astreinte.

Les économies ne doivent pas se faire sur le dos du personnel !



Prochain CE le 17 novembre 2017